

LES ACCUSATIONS RELATIVES À L'USAGE
ILLICITE DU LSD

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice une question d'importance nationale qui touche nos jeunes, notamment ceux qui visitent nos parcs nationaux. Un nouveau produit chimique qui renferme du LSD a fait l'objet d'un trafic considérable et des douzaines de jeunes gens au cours du congé ont fait des voyages qui ont donné lieu à des désordres à Banff et à d'autres endroits au Canada. Le ministre peut-il nous assurer maintenant que la nouvelle loi est en vigueur que ce produit chimique sera visé, afin de permettre à la police de porter des accusations contre ces trafiquants et de protéger ainsi les jeunes Canadiens?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Les modifications à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les aliments et drogues, qui ont reçu la sanction royale vendredi dernier, renferment des dispositions qui fourniront aux autorités chargées de faire observer la loi des moyens efficaces de contrôler la distribution et l'utilisation du LSD.

M. Woolliams: Je voudrais poser une question supplémentaire, car j'ai appris que plus de cent jeunes gens étaient visés à Banff. Le ministre pourrait-il prendre l'initiative de faire mener une enquête, par l'intermédiaire de son ministère, pour s'assurer que ce nouveau produit chimique, qui contient de grandes quantités de LSD, tombe sous le coup de la loi afin que notre jeunesse soit protégée?

L'hon. M. Turner: Je cherche du regard mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, pour qu'il confirme la chose. Cette nouvelle substance, portée à l'attention du député de Calgary-Nord et qui contient du LSD, préoccupe tant le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que celui de la Justice depuis un certain temps. La loi s'applique aussi à cette substance. A mon avis, il voudrait mieux maintenant laisser au procureur général de l'Alberta le soin d'administrer la justice dans ces deux parcs nationaux.

[Plus tard]

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je puis avoir induit en erreur le député de Calgary-Nord lorsque, pour finir, j'ai fait allusion, dans ma réponse, aux procureurs généraux des provinces. Le député n'ignore pas que les poursuites intentées en vertu de la loi sur les stupéfiants et de la loi sur les aliments et drogues le sont à l'initiative du procureur fédéral.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA CESSATION DE LA PART DE L'EMPLOYEUR DANS LES PROVINCES OÙ LE RÉGIME EST EN VIGUEUR

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor s'il peut dire à la Chambre qu'une décision a été prise et mise en œuvre par le gouvernement pour cesser de verser la part de l'employeur aux programmes de base de santé en vertu du Régime d'assurance chirurgicale-médicale. Qu'en est-il du cas des membres de la Fonction publique du Canada résidant dans une province qui applique le régime fédéral d'assurance frais médicaux en percevant une cotisation annuelle obligatoire comme par exemple dans l'Alberta?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, c'est une question très compliquée et je vais en prendre note.

LA RECHERCHE

L'ANNONCE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné les récents entretiens du président du Conseil du Trésor avec les examinateurs de l'OCDE qui ont signalé l'absence au Canada de travaux de recherche et de développement et indiqué que cela provenait du contrôle multinational d'une grande partie de l'industrie canadienne, et comme le Conseil des sciences s'est déclaré mécontent de notre programme de recherche et de développement, le ministre peut-il faire à la Chambre avant le congé d'été une déclaration au sujet de la politique du gouvernement dans le domaine scientifique?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain que cela soit possible dans le temps qui nous reste. Je signalerai cependant que trois des affirmations du député sont erronées. Tout d'abord, le Conseil des sciences du Canada n'est pas mécontent de la qualité, mais plutôt de la quantité de la recherche au Canada. De même, les examinateurs de l'OCDE non plus n'étaient pas mécontents de la qualité ni même, dans une certaine mesure, de la quantité de la recherche. A leur avis, nous nous en tirons relativement bien par rapport à d'autres pays dont ils se sont occupés.

Encore une fois, je ne crois pas pouvoir faire de déclaration avant le congé d'été, mais